

ÉLABORATION DE DIAGNOSTICS COMMUNAUX DE PAYSAGE

VAL-D'AUZON

CHAMPAGNE CRAYEUSE



PÔLE AMÉNAGEMENT - PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT



SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE

Carte interactive
Communes étudiées

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Etat des lieux
Enjeux
Projets

FICHES PRESCRIPTIVES

Vergers
Seuil entre campagne et village, les entrées et les futurs lotissements en limite urbaine

Directrice de publication : Sophie Payer

Rédacteur en chef : Alexandre Denny

Chargé de communication : Florent Vannier

Ont collaboré à ce numéro : Maud Quadrado, Florent Vannier, Benjamin Vu Van

Crédits photos : PnrFO, Dominique Louis, Pascal Bourguignon, Nicolas Lechien

Maquette et création graphique : PnrFO

POURQUOI UNE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER ?

Sur la route venant de Troyes, on découvre le premier paysage du Parc : la Champagne Crayeuse impose au regard ses étendues rectilignes et le graphisme géométrique de ses champs, dont les couleurs marron et beige de la terre laissent place aux nuances de vert quand le printemps arrive, accompagnées rapidement par le jaune vif du colza. Les éléments verticaux sont particulièrement visibles sur cet horizon dégagé : arbres isolés, vergers, silos agricoles et clochers constituent des repères visuels forts.

En s'aventurant en bordure du plateau, la plaine verdoyante de la Champagne Humide se dévoile en contrebas, avec ses forêts, ses étendues d'eau et son bocage. Les bourgs nichés dans cet écrin de verdure sont composés de nombreuses maisons à pans de bois, parfois recouvertes d'un bardage, ou en briques traditionnelles. Comme dans la Champagne Crayeuse, on y

découvre de superbes églises, parfois à pans de bois, des halles aux charpentes complexes, d'anciens lavoirs et des granges aux porches impressionnants.

Plus au Sud-Est, on retrouve un paysage ouvert qui peu à peu gagne en relief pour se transformer en collines aux flancs parfois abrupts. Les lignes deviennent alors plus verticales : surplombant les vallées et les beaux villages de calcaire blanc établis le long des rivières, un patchwork de vignobles ondule sur les coteaux, eux-mêmes couronnées par des boisements. C'est le Barrois, réputé pour son Champagne.

Cette diversité et ces contrastes dans les paysages du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient composent toute son identité et sa richesse.



DENNY ALEXANDRE étudiant à Gembloux Agro Bio Tech, en Belgique. Bientôt diplômé paysagiste et actuellement en master 2 paysage.

MÉTHODOLOGIE

/ PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE /

C'est un travail préalable, au cours duquel nous étudions les informations générales des communes pour nous imprégner de leur histoire.

/ RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LES ACTEURS LOCAUX /

Le paysage et le patrimoine sont des composantes vécues par les habitants. Nous avons tenu à rencontrer les afin d'échanger avec eux.

/ RECENSEMENT DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES /

Au cours des visites de terrain nous relevons les points d'intérêt des communes et des paysages dans lesquels ils s'inscrivent.

/ ANALYSE ET MISE EN AVANT DES ENJEUX /

Présentés dans le livret au sein de la partie diagnostic, afin de mettre en avant les éléments en lien avec la qualité paysagère des lieux.

/ PISTES DE PROJET ET FICHES PRESCRIPTIVES /

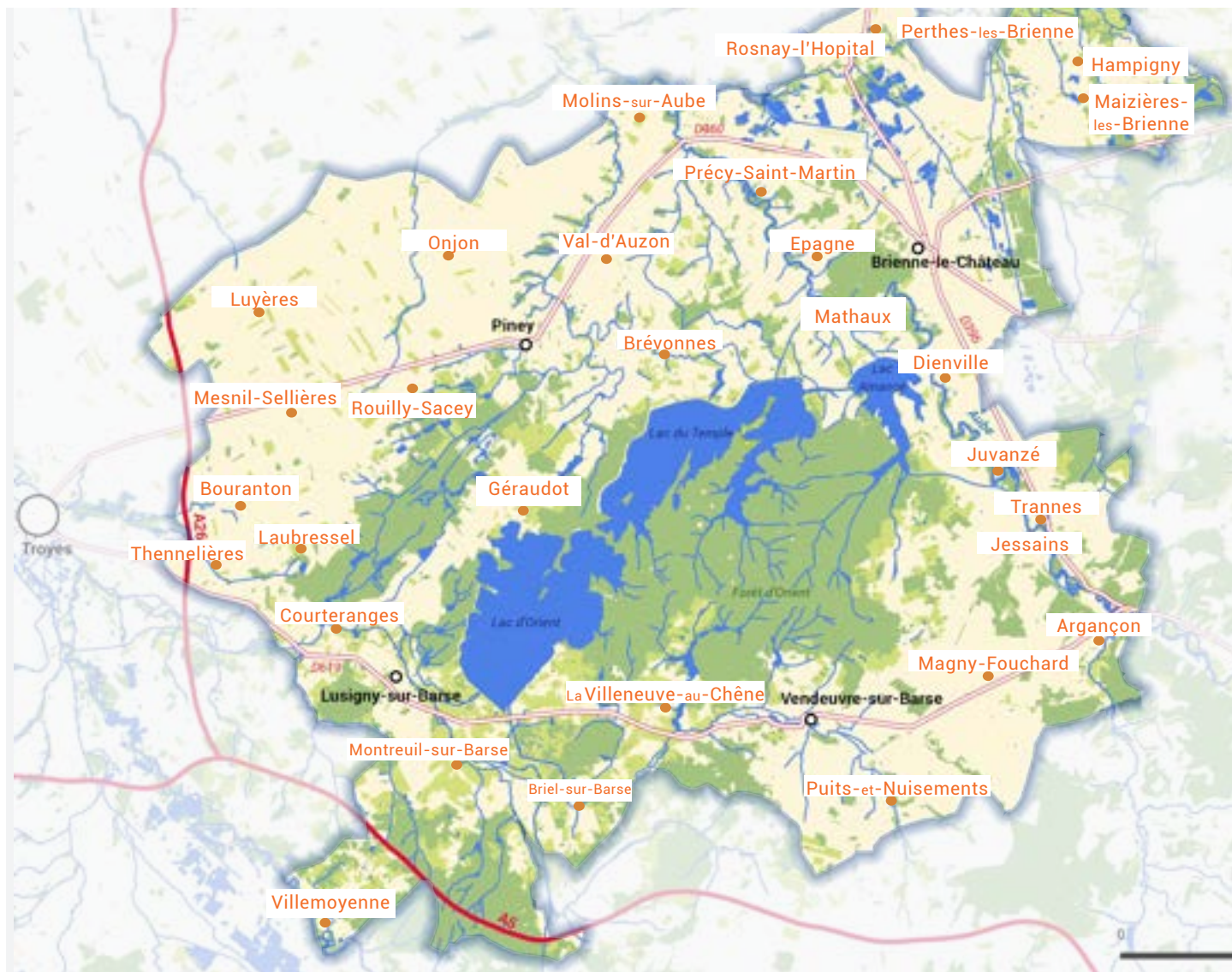
Présentés dans la deuxième partie du diagnostic, ils aideront les collectivités dans leurs réalisations futures.

OUTIL COLLABORATIF

/ CARTE INTERACTIVE INVENTAIRE PATRIMONIAL ET PAYSAGER /

Une carte de recensement collaboratif du patrimoine du Parc sera disponible prochainement sur le site internet : <https://www.pnr-foret-orient.fr>.

LISTE DES COMMUNES



/ CHAMPAGNE CRAYEUSE /

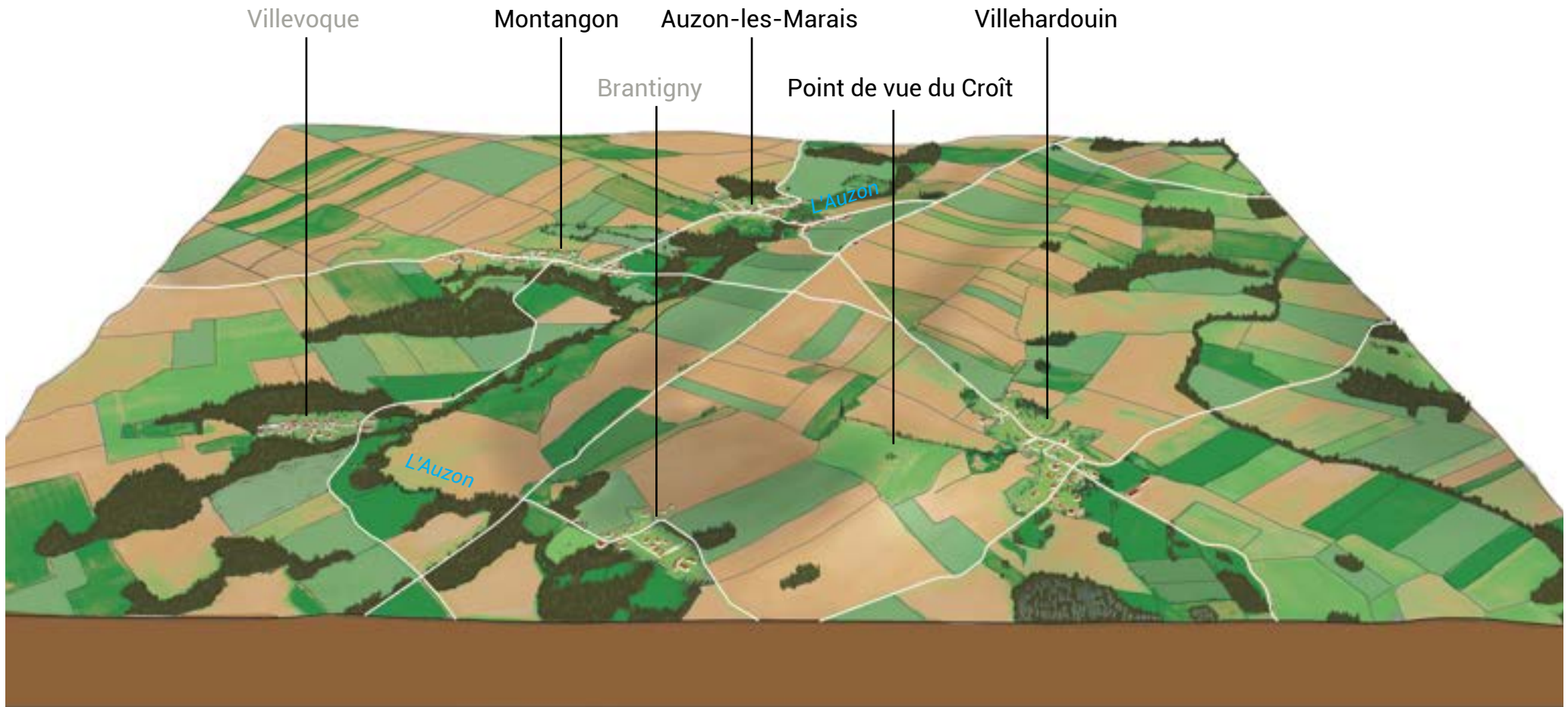
Brévonnes - Bouranton - Laubressel - Luyères - Maizières-lès-Brienne - Molins-sur-Aube - Onjon - Précy-Saint-Martin - Rouilly-Sacey - Rosnay-l'Hôpital - Thennelières - Mesnil-Sellières - Val-d'Auzon

/ CHAMPAGNE HUMIDE /

Courteranges - Dienville - Géraudot - Hampigny - Jessains - Juvanzé - Puits-et-Nuisement - Trannes - Villemoyenne - La Villeneuve-au-Chêne - Briel-sur-Barse - Montreuil-sur-Barse

/ CÔTE DU BARROIS /

Argançon



Villages en pied de coteaux.
Point de vue panoramique
du Croît.



Villages entourés par des
boisements et forêts.



Éléments verticaux se détachant du
paysage (Silos et antenne relais).



Vallée humide de l'Auzon.

ANALYSER LE PAYSAGE - COMMUNE PARTICULIÈRE

La spécificité de la commune de Val-d'Auzon est qu'elle est composée de trois bourgs : Auzon-les-Marais, Montangon et Villehardouin. Ces trois villages sont de taille similaire, et s'installent chacun en contre-bas du relief des plaines de la Champagne Crayeuse. Le territoire de la commune est scindé en deux par la départementale D950, un des principaux axes routiers du Parc qui relie Piney à Brienne-le-Château.

Villehardouin se trouvant de l'autre côté de la départementale par rapport aux deux autres bourgs, l'appartenance à une seule et même commune semble moins évidente :



la départementale crée une rupture autant physique dans le paysage que virtuelle dans les usages (difficultés pour traverser autrement qu'en voiture).

Le paysage communal est principalement composé de grandes cultures sur les reliefs de la Champagne Crayeuse. Il est traversé d'est en ouest par l'Auzon, autour duquel on retrouve de nombreuses zones humides et d'ensembles boisés. Les trois bourgs présentent des silhouettes villageoises arborées.

C'est à Villehardouin que se trouve le point culminant du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient : le point de vue du Croît, qui offre un panorama à 180m d'altitude. Une table d'orientation y est installée et permet de visualiser les deux principales entités paysagères du Parc : la Champagne Crayeuse à l'ouest et la Champagne humide à l'est.



Extrait de la carte de l'état-major (1820-1866)

ANALYSER LE PAYSAGE - COMPRENDRE L'IMPLANTATION DE LA COMMUNE VILLAGE DE VILLEHARDOUIN

Légende



ANALYSER LE PAYSAGE - COMPRENDRE L'IMPLANTATION DE LA COMMUNE VILLAGE D'AUZON-LES-MARAIS

Légende

- Trame Bâtie**
-  Bât remarquable/classé/valeur historique, architecture vernaculaire et bâtiments communaux (Mairies, salle des fêtes, anciennes écoles)
 -  Bâtiments à restaurer ou en ruine
 -  Bâtiments récents (pavillonnaire ou maison individuelle)
 -  Petit patrimoine communal (fontaine, calvaire, monument aux morts, lavoir)
 -  Carrière
- Trame végétale**
-  Alignements d'arbres et haies qui présentent un intérêt paysager
 -  Arbres remarquables de la commune
 -  Vergers
- Vision donnée par la commune**
-  Éléments de repère paysager
 -  Points d'accroches en entrée de village
 -  Points de vues intéressants mettant en valeur le patrimoine paysager villageois et de ses alentours
 -  Silos agricoles
- Mobilité au sein la commune**
-  Chemins blancs
 -  Rues villageoises
 -  Routes départementales
 -  Structure urbaine organisée autour d'une centralité



ANALYSER LE PAYSAGE - COMPRENDRE L'IMPLANTATION DE LA COMMUNE VILLAGE DE MONTANGON



Légende



ANALYSER LE PAYSAGE - TROIS VILLAGES, UNE COMMUNE, UN PEU D'HISTOIRE

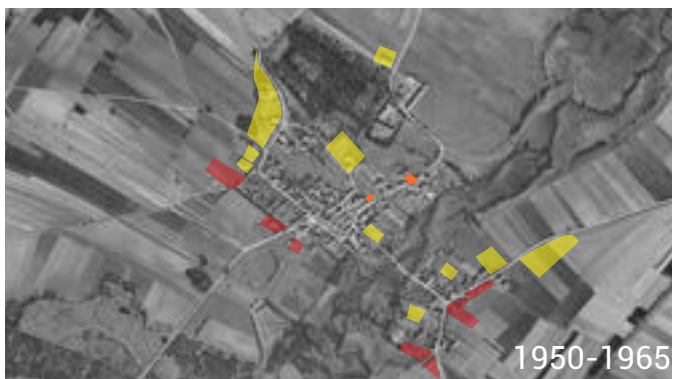
Évolution historique des trois villages et leurs alentours des années 1950 à 2019.

Agricole Habitat Infrastructures

Villehardouin



Auzon-les-marais



Montangon



ANALYSER LE PAYSAGE - TROIS VILLAGES, UNE COMMUNE, UN PEU D'HISTOIRE

Cartes postale anciennes et situation actuelle.



La commune de Val-d'Auzon a été créée en 1972 par le regroupement des trois bourgs d'Auzon-les-Marais, Montangon et Villehardouin.

Entre 1950 et aujourd'hui, la principale évolution visible du paysage suite à l'analyse des images satellites est celle du parcellaire agricole suite au remembrement : le parcellaire traditionnel en lanière tend à disparaître au profit de plus grandes parcelles. Cette modification des pratiques agricoles s'accompagne de la disparition de certaines haies et bosquets.

Concernant l'évolution du bâti, on note un développement de l'habitat pavillonnaire principalement au nord de Montangon, ainsi qu'un agrandissement des exploitations agricoles.



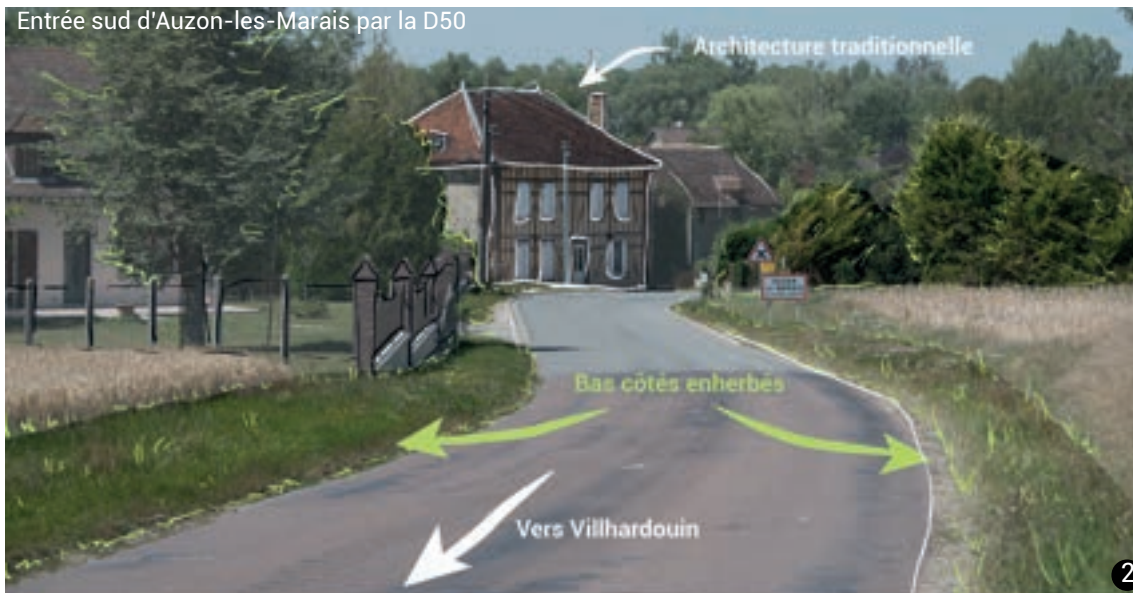
Les trois bourgs présentent un patrimoine bâti riche : chacun d'entre eux possédait un château, un lavoir, une Mairie et une église. Du Château de Villehardouin ne subsistent que quelques dépendances, le lavoir de Montangon et la Mairie d'Auzon-les-Marais ont disparu, mais le reste du patrimoine est en place. L'église de Saint-Martin d'Auzon-les-Marais est classée au titre des monuments historiques, l'église de Montangon n'est pas classée mais possède néanmoins un clocher remarquable. Outre ce patrimoine dit « remarquable », le patrimoine bâti ordinaire de Val-d'Auzon donne un échantillon varié de l'architecture locale à pans de bois et en brique, patrimoine à valoriser qui participe grandement au charme de la commune.



Toponymie : sur les anciennes cartes, on observe l'évolution de la dénomination et de l'orthographe des bourgs au fil du temps : Montangon, Auzon, Ville-Hardouin.

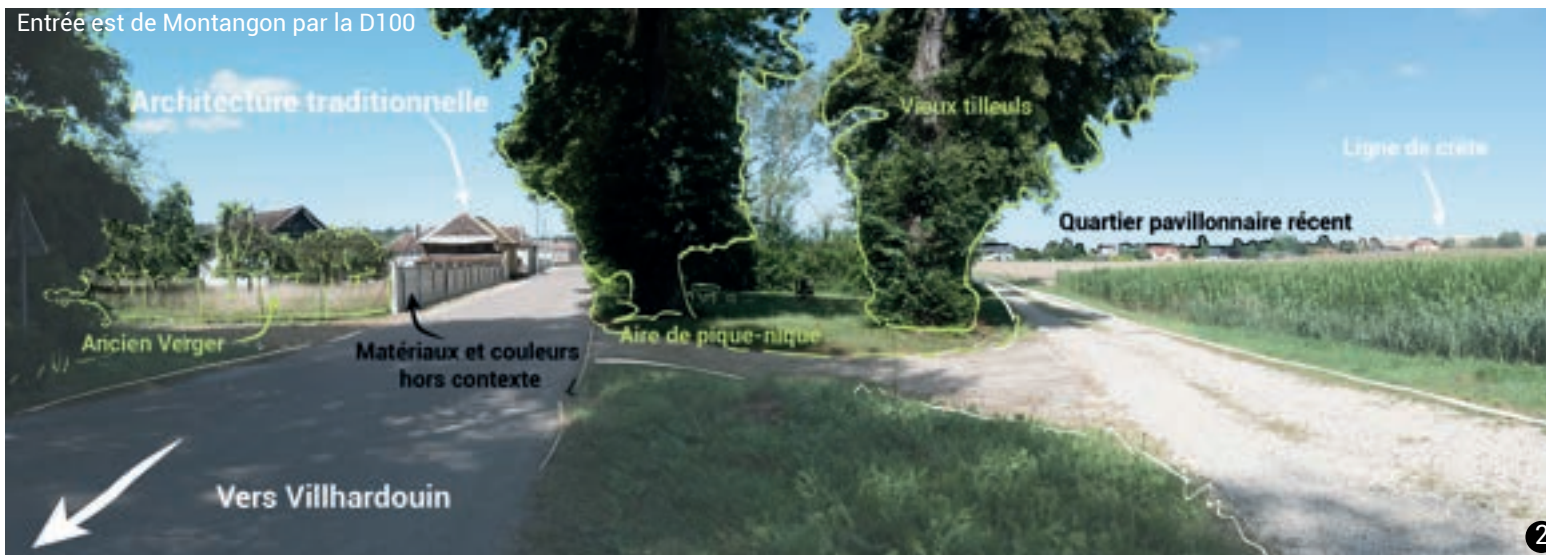
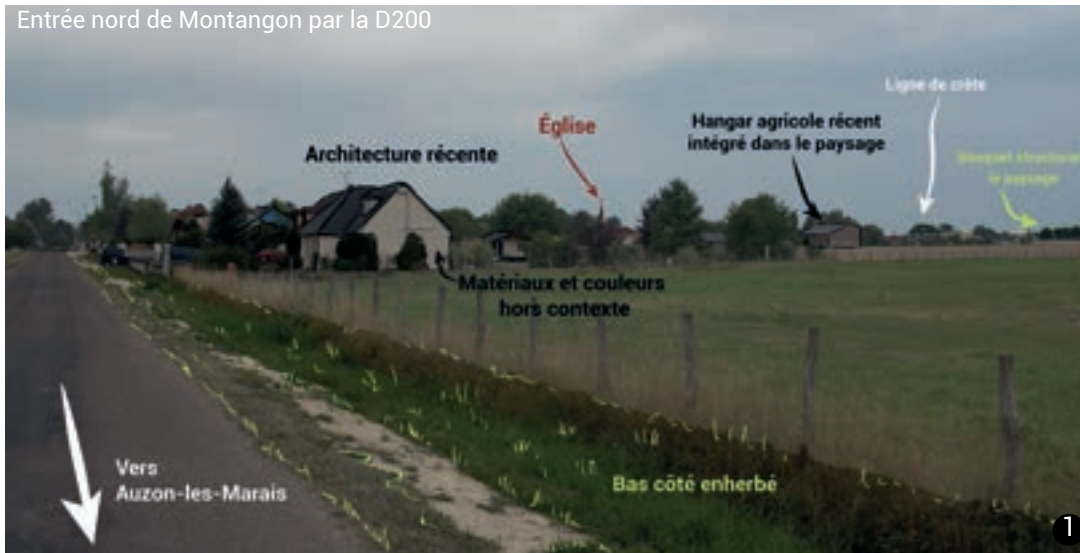
ANALYSER LE PAYSAGE - LECTURE DU PAYSAGE DU VILLAGE D'AUZON-LES-MARAIS

Val-d'Auzon s'organise autour d'un centre historique aux abords de l'église. On trouve un patrimoine bâti varié qui témoigne d'une activité passée riche et qui offre un bel échantillon de l'architecture traditionnelle locale en pans de bois et en brique. Traversé par l'Auzon, des échappées visuelles sur les prairies humides en centre-bourg marque son identité. On ressent fortement la présence de l'eau dans le paysage par les différents bosquets et peupleraies implantés le long de l'Auzon..



ANALYSER LE PAYSAGE - LECTURE DU PAYSAGE DU VILLAGE DE MONTANGON

Montangon, un village-rue champenois typique : la structure originelle du bourg s'organise autour d'une rue principale, les bâtiments côté rue, les jardins en second plan. Au sud de la commune, une lisière boisée parallèle à la rue principale rejoint l'Auzon à l'est. Au nord s'étendent les plaines agricoles. De nombreux vergers ponctuent les jardins.



ANALYSER LE PAYSAGE - LECTURE DU PAYSAGE DU VILLAGE VILLEHARDOUIN



C'est à Villehardouin que se trouve la Mairie de la commune. La structure urbaine s'organise comme à Auzon-les-Marais autour d'un centre composé de la Mairie et de l'église. Une végétation éparsse habille le bourg et facilite l'insertion des habitations et bâtiments agricoles dans le paysage. Elle est également ponctuée de nombreux vergers.



ANALYSER LE PAYSAGE - LECTURE DU PAYSAGE DU VILLAGE VILLEHARDOUIN

Entrée nord-est par la D80



Entrée sud-est de Villehardouin par la D50



ANALYSER LE PAYSAGE - PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET VÉGÉTAL

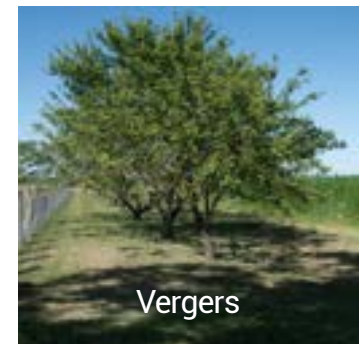
Matériaux les plus employés au sein de la commune



Particularités architecturales et détails



Petit patrimoine bâti et végétal de la commune



PROJET - BOUCLE PÉDESTRE, LES SENTIERS DE L'AUZON

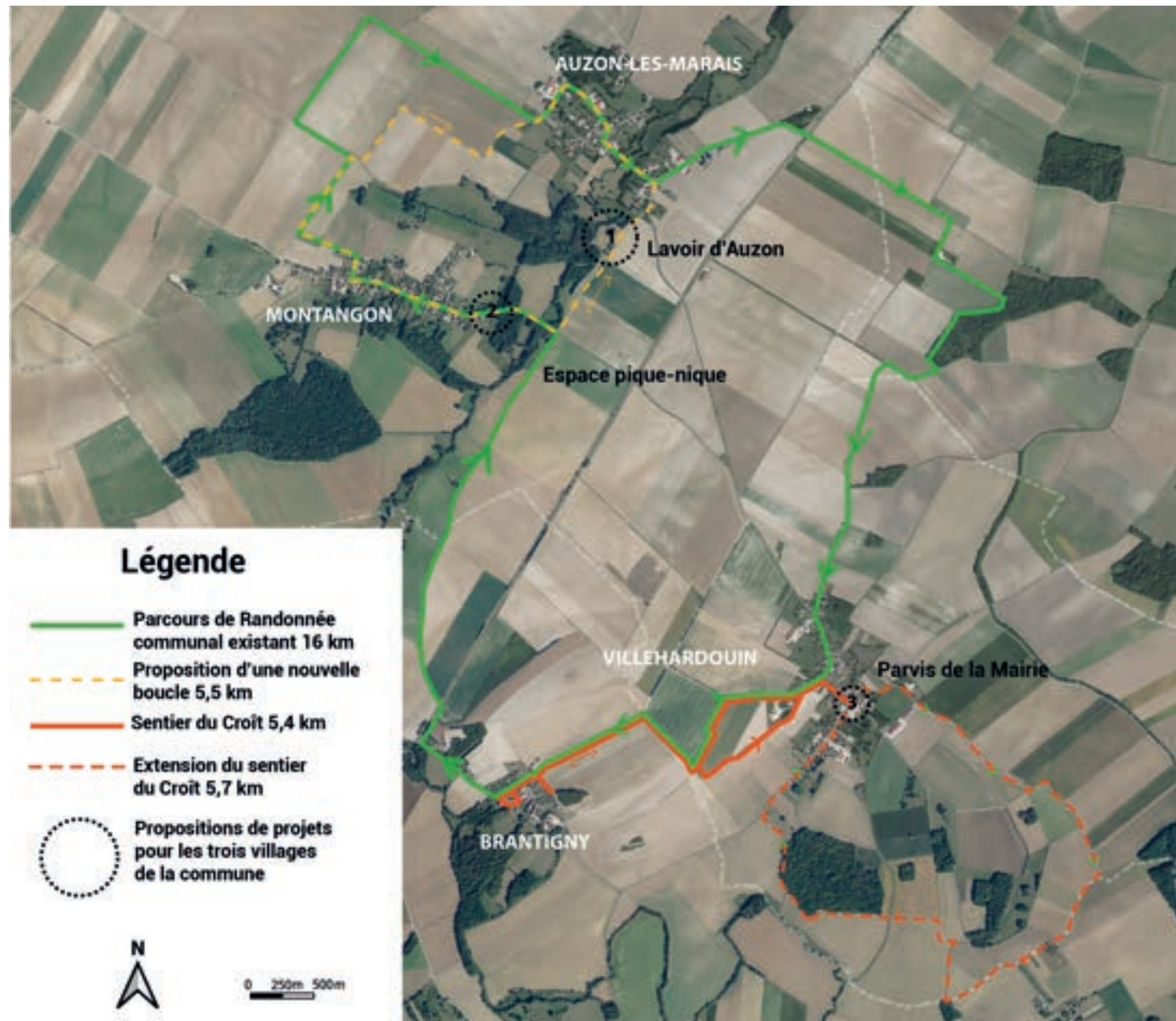
En s'appuyant sur les itinéraires piétons existants, des extensions ou le marquage de nouveaux chemins pour créer différentes boucles sont proposés dans le projet qui suit. Afin de mettre en valeur les cheminements et les rendre identifiables tout au long des parcours, une étape par bourg a été traitée pour donner des exemples d'aménagements à décliner.

Ces différents itinéraires de randonnée, pouvant être parcourus à pieds ou à vélo, ont pour but d'offrir une déclinaison de promenades aux habitants et de mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de la commune (lavoirs, églises, prairies, cours d'eau...).

1) Restauration de l'ancien lavoir, aménagement d'une aire de repos, verger pédagogique.

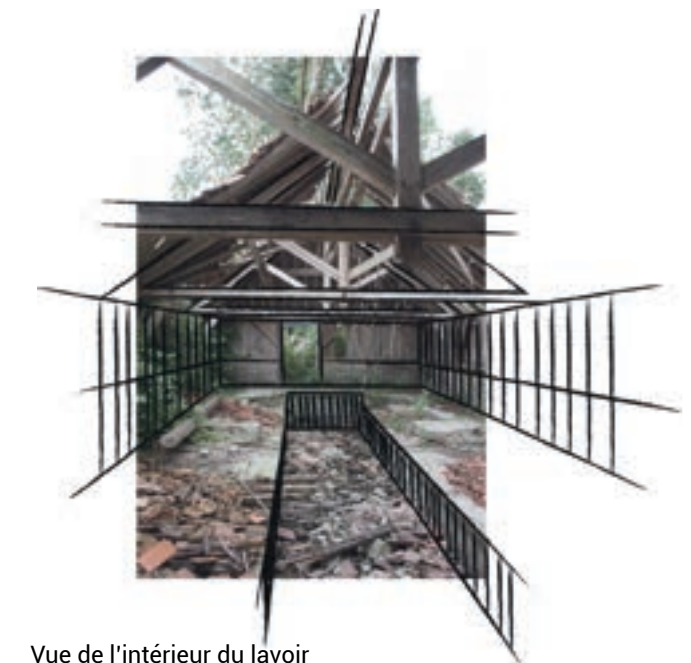
2) Valorisation de l'aire de pique-nique de Montangon.

3) Mise en valeur de la placette de la Mairie.



PROJET - LAVOIR ET AIRE DE REPOS D'AUZON-LES-MARAIS

Le lavoir d'Auzon-les-Marais aujourd'hui à l'abandon, est un élément important du patrimoine bâti de la commune à préserver et à mettre en valeur. Idéalement situé en limite de bourg, il constitue un élément de repère dans le paysage depuis la route de Villehardouin. Avec quelques dispositifs d'aménagement doux et la plantation d'un verger, l'espace du lavoir pourrait être un lieu idéal de pause sur les itinéraires de randonnée, alliant pédagogie, patrimoine et confort. Situé dans une zone humide au bord de l'Auzon, plusieurs panneaux pédagogiques pourraient être implantés apportant des informations sur la restauration et l'histoire du lavoir, le fonctionnement des zones humides, les essences du vergers et l'utilisation de leurs fruits...



PROJET - LAVOIR ET AIRE DE REPOS D'AUZON-LES-MARAIS



Restauration du lavoir en utilisant des matériaux locaux (bois, tuile...). Pourrait faire l'objet d'un chantier participatif pour mettre en valeur les savoir-faire locaux, sensibiliser les habitants à la question de la restauration du bâti traditionnel et les encourager à s'approprier les lieux.



Les cheminements pourraient être réalisés par une simple tonte dans la prairie délimitant un accès direct au lavoir. Un espace tout autour du lavoir pourrait être matérialisé par un revêtement en copeau de bois.



Du mobilier tel que qu'un range vélos et des bancs ou tables de pique-nique pourrait être installé afin de profiter cet espace. C'est une aire de repos à la fois pour les visiteurs de la commune et pour ses habitants.



Une autre aire de pique-nique installée à l'ombre des frênes.

PROJET - LAVOIR ET AIRE DE REPOS D'AUZON-LES-MARAIS

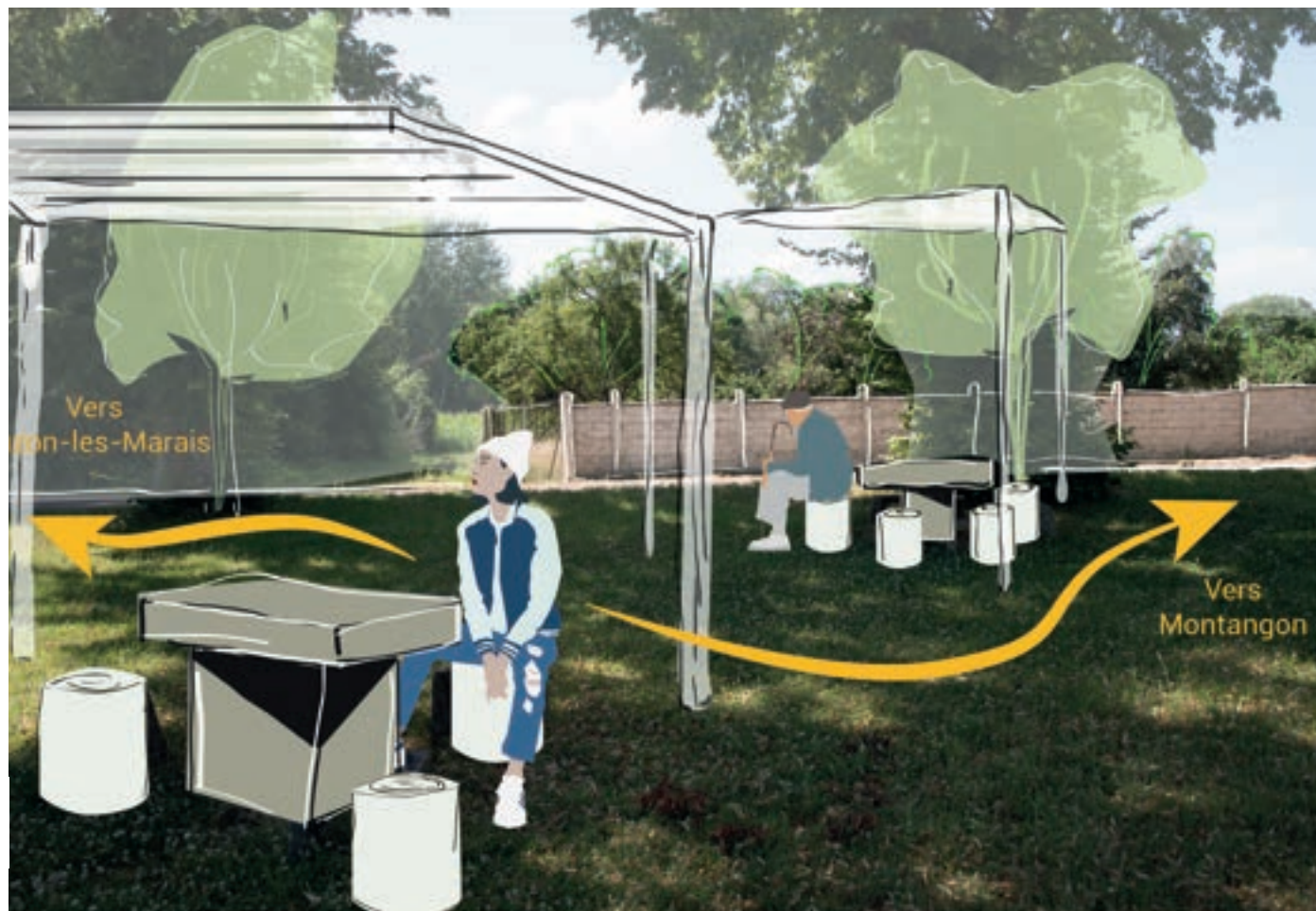


Plantation d'un verger pédagogique pour sauvegarder et mettre en valeur les variétés anciennes et traditionnelles du territoire.



Une signalétique d'identification des différents itinéraires et **des panneaux pédagogiques** pourraient être installés tout au long des parcours pour signifier les points d'intérêt.

PROJET - ESPACE DE PIQUE-NIQUE DE MONTANGON



Les tilleuls malades devraient être remplacés. **Un linéaire de fruitiers** pourrait remplacer les arbres existants : maintien du front végétal avec la route, échos au verger privé de l'autre côté de la route, glanage lors des pique-niques.



Le mobilier de l'espace pique-nique pourrait être restauré (remplacement des assises), création d'abris pour apporter de l'ombre (aujourd'hui l'ombre des tilleuls porte sur une grande partie de l'aire de repos).

PROJET - PARVIS DE LA MAIRIE DE VILLEHARDOUIN



A l'exception de l'accès à la Mairie et à l'ancienne cour d'école, le parvis de la Mairie pourrait être **végétalisé** et accompagné d'un **banc** : cela rendrait l'espace plus accueillant et propice au développement du **lien social**.



L'**abris bus** pourrait être mis en valeur par des **plantations** en pied de façade. Un **auvent en bois et tuile** pourrait être ajouté pour mettre à l'abris plus d'usagers par temps de pluie.

FICHES PRESCRIPTIVES

En complément des pistes de projet, ces fiches permettent de **sensibiliser aux différents enjeux du territoire** (entrées de villes, nouveaux lotissements...) et aux éléments patrimoniaux (vergers). Elles doivent également apporter une cohérence territoriale entre les différentes communes du Parc.



VERGERS ET ARBRES FRUITIERS

Pourquoi les sauvegarder et/ou en planter ?

INTÉRÊTS PAYSAGERS



Éléments marqueurs du paysage, ces héritages vivants ponctuent et **illuminent les villages par leurs floraisons printanières.**

De moins en moins nombreux, il ne faut pas les voir comme des vestiges du passé mais comme **un patrimoine évolutif.**

Dans leur forme originelle les prés-vergers marquaient le passage des habitations aux prairies. Aujourd'hui, ils ont encore des rôles à jouer en tant que composante urbanistique, mais pas uniquement : **moyen de limiter l'expansion urbaine** (en bordure de lotissement...), **mise en valeur d'entrée de ville...** sans oublier les alignements ou les arbres isolés qui participent aux panoramas de qualité du territoire.

INTÉRÊTS «RESSOURCES»



Espace «semi-nature», ils sont **un moyen simple de fournir des habitats et des ressources** aux «habitants» du Parc. Hommes, oiseaux, mammifères, insectes... tous peuvent y trouver leur compte.

Le petit plus : le PnrFO est connu pour son tourisme ornithologique, il est important de noter que la chouette chevêche (une espèce menacée) élit souvent domicile au sein des branches des fruitiers.

INTÉRÊTS SOCIAUX



Face aux changements des modes de vie, une grande partie des villages ruraux tendent à devenir des «villages d'ortoirs».

Les vergers, sous le prisme de nouvelles utilisations, peuvent être **créateurs de liens et de partages**, et fournir des **lieux de rencontre et de promenade.**

Sur le territoire on observe :

Le verger communal de Montiéramey, les Arboretums de Radonvillers et Brienne-le-Château, des associations comme les Vergers aux chouettes à La Villeneuve-au-Chêne, l'association des Croqueurs de Pommes...

L' Aube ancien grenier fruitier



Au XIX^{ème} siècle, Charles Baltet naquit. Ce pépiniériste, originaire de Troyes, créa des centaines de variétés de poires/pommes. Faisant de la région de l'Aube la plus importante des marchandes de fruits en France et exportant vers le monde entier grâce aux chemins de fer.

Astuce :

La diversité (variété des fruitiers, de tailles, d'âges...) est un bon moyen de rendre les milieux réactifs aux agresseurs et de limiter les traitements chimiques. Pensez-y lors de nouvelles plantations.

Pré-verger sous forme de ceinture verte, entourant les villages et assurant une fonction vivrière, en complément du système agricole d'élevage.

1890 : le phylloxéra touche les vignobles de la région. Une reconversion massive des vignes en vergers s'effectue.

Bouleversements sociaux : le système de pré-verger peu rentable face aux cultures intensives tombe en désuétude.

Émergence de nouvelles utilisations pédagogiques et associatives (vergers communaux...).

Moyen-Age

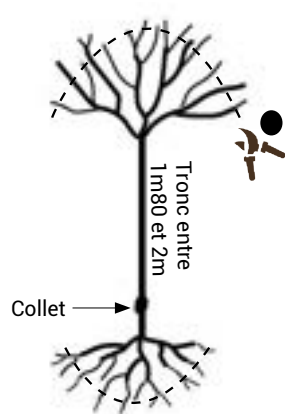
XIX^{ème} siècle

XX^{ème} siècle

XXI^{ème} siècle

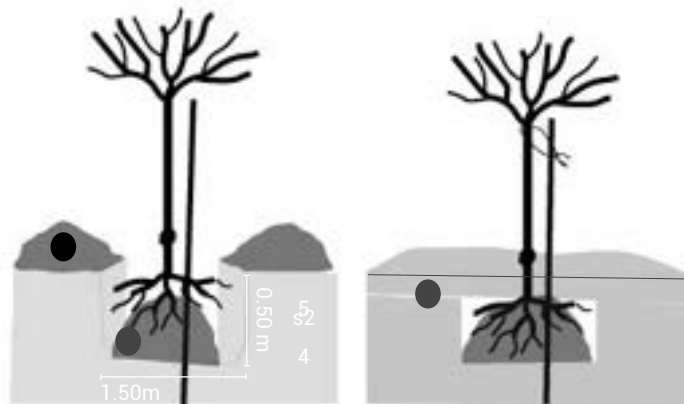
VERGERS ET ARBRES FRUITIERS

PLANTATIONS



PRÉPARATION D'UN FRUITIER HAUTE TIGE

- Rafrâichissement du système aérien et racinaire
- Pralinage des racines
- Création de la fosse de plantation



INSTALLATION DE L'ARBRE AVEC UN TUTEUR

- Étalez les racines et attention à ne pas enterrer le collet
- Mise en place du tuteur. Privilégier le côté opposé aux vents dominants et ne pas endommager les racines
- Refermez la fosse
- Arrosez de manière abondante pour détremper le système racinaire et le sol

ENTRETIEN

Jeune plant : sélectionner 3/4 charpentières, planter un tuteur et utiliser une attache qui n'endommagera pas l'arbre. Les premières années d'entretien sont importantes pour consolider le tronc et sélectionner les charpentières.

Arbres mûrs non entretenus : élagage progressif sur 2 ou 3 ans pour sélectionner 3 à 5 charpentières (l'éclaircissement de la couronne favorisera le développement des fruits et limitera les maladies cryptogamiques).

Pré-vergers : privilégier une fauche tardive (à partir de juillet) et un pâturage extensif.

Attention à ne pas blesser les troncs lors des passages d'engins. Si besoin remplacer la faucheuse par une débroussailleuse à fil et protéger les troncs des jeunes plants (bande de jute, natte de bambous, protection biodégradable...).

MALADIES RÉPANDUES

Les plus communes étant le chancre bactérien, la tavelure, l'oïdium... leur venue est facilitée par des hivers humides, les cicatrices foliaires et/ou des plaies issues d'entretien trop agressif.

Certaines variétés y sont plus sensibles, pensez à vous renseigner lorsque vous faites votre choix.

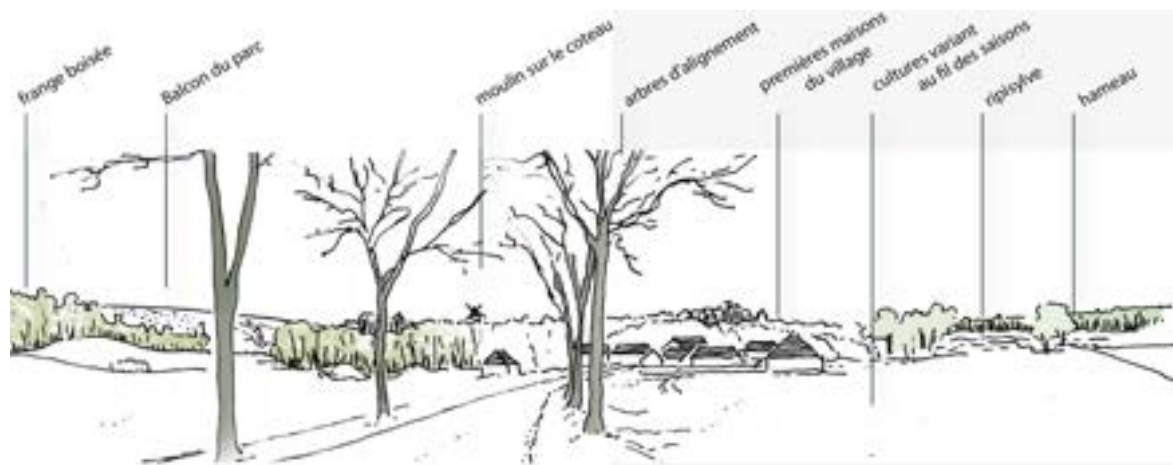
Dans la plupart des cas il faut élaguer les branches contaminées puis les brûler tout en désinfectant le matériel de coupe avant et après l'intervention. Cela évite les transmissions.

A noter qu'il y a des années « avec » et des années « sans ». Il faut accepter dans nos vergers d'agrément que les fruits ne soient pas abondants chaque année.

SEUIL ENTRE VILLAGE ET CAMPAGNE, LES ENTRÉES

L'entrée d'un village est le premier contact pour le visiteur. Elle doit, si possible, refléter l'image de la commune.

Cet espace est constitué de la globalité des éléments qui enveloppe le village et qui assure la transition entre le minéral (bâti, rue, mur...) et le végétal (haie, ripisylve, champs...). Aménager les entrées n'est pas toujours synonyme d'interventions matérielles, parfois il suffit de repérer et de révéler les éléments déjà existants.



Ici ce sont aussi bien les composantes végétales que les vues qui participent à la qualité paysagère. Vous n'en n'avez pas conscience, mais des éléments verticaux (plantation, silo...) assurent peut être déjà une ambiance à vos seuils urbains.

VALORISER L'EXISTANT

Lecture du paysage : repérer les éléments d'intérêt bâtis, paysagers...

Repérage végétations :

Alignements d'arbres, pré-vergers, ripisylve, arbres remarquables, talus...

Repérage des points d'intérêt :

Monument historique, église, point de vue, construction de qualité...

Gérer et entretenir

Mise en place d'une gestion différenciée :

Pour cette étape et toutes les autres il est possible de demander des conseils aux agents du PnrFO

Pérenniser

Au sein du PLU :

Classement des vergers / arbre isolé / haie / ripisylve en EBC ou en espace naturel (N)

Exemples au sein du Parc



Géraudot - Seuls les toits des maisons sont visibles
Le verger en amont et la culture marquent l'entrée



Molins-sur-Aube - Le village, grâce à ses boisements conservés, est intégré dans le paysage



Jessains - Alignements d'arbres et vergers en entrée de village

A éviter

- Les rocailles/pots de fleurs qui ne mettent qu'en valeur le panneau d'entrée de ville
- Les lotissements/ hangars d'activité sans traitement boisé des limites

SEUIL ENTRE VILLAGE ET CAMPAGNE, LES FUTURS LOTISSEMENTS EN LIMITE URBAINE

Contexte

Bien souvent les franges urbaines sont des espaces distendus et avec peu ou pas de caractère. Les extensions urbaines pavillonnaires en sont une des causes. Leur profil se superpose à celui du village traditionnel et finit par en effacer les caractéristiques.

Des lotissements « standards »



L'extension se fait par le biais de lotissements aux extrémités des villages, sans aucune intégration paysagère.



Quelle intégration paysagère respectueuse de la qualité patrimoniale du PnrFO ?

Les nouvelles habitations et lotissements s'installent de façon linéaire autour des axes routiers. Cette expansion, met en exergue des enjeux liés à la cohérence globale du maillage des villages en termes d'une part de liaisons inter-quartiers, d'autre part de densification.

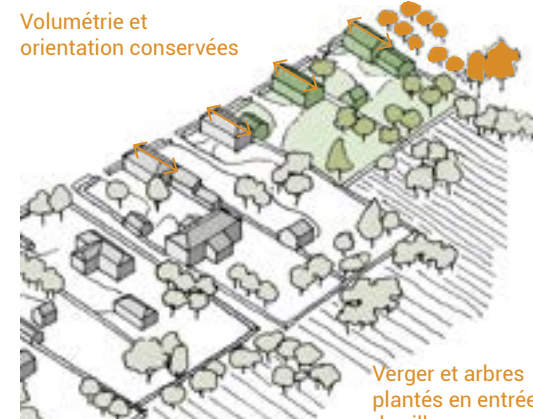
ETAPES DU PROJET

Etats des lieux : éléments à sauvegarder, contraintes du terrain...

Intégration et cohérence : Tenir compte de l'existant, du tissu urbain, des accès, des boisements...

Choix de la forme urbaine : savoir mixer l'architecture, l'implantation du village ancien avec une vision contemporaine

Construction sur la parcelle : orientation bâti, implantation (en bordure de route...), disposition du végétal privé et public...



Volumétrie et orientation conservées

Verger et arbres plantés en entrée de ville

Orientation Ouest/Est

Haie et arbres de haut-jet en fond de parcelle

Implantation proche de la route

Grand espace pour le jardin

Les limites de parcelles du lotissement

- Haies vives d'essences locales (les essences ornementales et haies monospécifiques de type thuya, laurier... sont à proscrire, se référer aux guides des essences locales du PnrFO)
- Vergers, alignements d'arbres...
- Bande enherbée qui établit la transition entre les terres cultivées et les jardins des maisons
- Cheminements doux (piétons/vélos) et espace collectif (éviter les parkings)

Il est possible et souhaitable d'inscrire ces recommandations dans le PLU.

Ex : Les limites des nouvelles constructions correspondant aussi aux limites du village devront être plantées de haies et/ou d'alignements d'arbres. Ou encore les murs pleins sont à éviter.

NOTES :

NOTES :

VAL-D'AUZON

ALEXANDRE DENNY

2022

/ PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA FORÊT D'ORIENT /

Maison du Parc - 10220 Piney

+ 33 (03) 25 43 38 88 - info@pnrfo.org

Chargé de mission architecture et paysage :

+ 33 (03) 25 43 81 98 - architecture@pnrfo.org